

Quelqu'un qui a dormi avec le *talit katan* ne dira pas de bénédiction sur celui-ci au réveil, il pensera à s'en rendre quitte par la bénédiction récitée sur le *talit gadol*. S'il a dormi sans le *talit katan*, la bénédiction sur le *talit gadol* ne le dispensera de celle sur le *talit katan* que si elle est récitée moins d'une heure après avoir remis le *talit katan* ; à défaut, il devra dire également la bénédiction sur le *talit katan*. Si dans la journée on enlève le *talit katan* le temps suffisamment pour éloigner son esprit de lui (environ à partir d'une demi-heure) ou si on le change même en en mettant un autre immédiatement après, on prononcera la bénédiction avant de le (re)mettre. Si on se trouve dans un endroit où on ne peut la réciter, on le mettra sans bénédiction et dès qu'on se trouvera dans un endroit propre on bougera les *tsitsits* avant de dire la bénédiction. Il est bien de recouvrir les *tsitsioth* (franges) à l'aide d'un vêtement (d'une veste par exemple) mais sans les faire rentrer dans le pantalon afin de pouvoir les voir à tout moment. Les parents prendront soin d'habituer leurs enfants à porter dès l'âge de 6 ans un *talit katan* qui devra suffisamment être grand pour atteindre le bas de sa poitrine.

Debout, on saisit le talit de la main droite, et, le tenant déplié devant soi, on dit la bénédiction :

**Béni sois-Tu Eternel notre Dieu, Roi de l'univers qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous a ordonné le commandement des *tsitsit*.**

## A LA SYNAGOGUE

### Chapitre 19

#### ***Le talit gadol (grand talit)***

Les hommes sont également tenus de se vêtir pendant la prière du matin d'un grand *Talit* qui doit être suffisamment grand pour envelopper la tête et la majorité du corps d'un enfant (voir mesures chapitre 18). On achètera de préférence un *talit* et des *tsitsits* faits en laine de mouton. Si on a un *talit* en coton, les *tsitsits* devront être (à priori) aussi en coton ou en laine. On évitera le *talit* en soie ou en Nylon. Cependant, si malgré tout on tient à porter un tel *talit*, il faudra lui mettre uniquement des *tsitsits* en laine. On prendra soin de ne pas acheter des *tsitsits* filés et tressés mécaniquement, mais seulement ceux faits à la main par un juif pratiquant les *mitsvots*. Dans les **communautés ashkénazes**, on se montre également sévère à ce sujet. On s'efforcera d'avoir un beau *talit*.

On choisira de préférence des *tsitsits* tressés de huit fils, qu'on appelle *cafoul chemoné*. On peut les attacher au *talit* aussi bien le jour que la nuit. Avant de nouer les *tsitsits* au *talit*, il est important de dire "Je place ces *tsitsits* pour la *Mitsva des tsitsits*". Les 4 fils doivent mesurer 24 cm chacun au minimum, de sorte que 1/3 de la longueur du fil sera nouée, et les autres 2/3 non noués. On a coutume de faire les tours de fils selon les nombres suivants : 7, 8, 11, 13. Si les fils ne sont pas assez longs, on fera 10, 5, 6, 5. Avant de s'envelopper du *talit*, on sépare, si nécessaire, les franges les unes des autres (sauf le *Chabbat* et les jours de fête) ; on vérifie qu'ils ne sont pas rompus. Si un des fils est rompu, même jusqu'à la partie nouée, le *talit* reste valable. Un *talit*, dont les 4 fils d'un même côté sont rompus jusqu'aux nœuds, reste "*acher*", si on a noué les 4 fils d'un côté et les 4 autres de l'autre côté comme c'est l'habitude. Cependant, dans les **communautés ashkénazes**, on se montre sévère dans un tel cas. **Si un seul fil est rompu au niveau de l'orifice, le talit n'est plus "acher"**.

**Comment mettre le talit gadol ?**

On tient le *talit* de la main droite et on récite la bénédiction. Puis on met le *talit* autour de la tête en laissant une partie du visage découverte, et sans en recouvrir le reste du corps. On laisse pendre par devant les deux coins du *talit* à droite, et les deux autres à gauche. On prend les deux coins de droite et on les rejette en arrière par-dessus l'épaule gauche. On reste dans cette position un court instant, puis on prend les coins de gauche qu'on jette par-dessus l'épaule gauche, de telle sorte qu'à ce moment les quatre coins se trouvent du côté gauche dans le dos, la figure toujours découverte jusqu'au menton. On reste un court instant dans cette attitude, puis on laisse descendre le *talit* afin qu'il recouvre le dos. Les personnes qui mettent le *talit* sur la tête pour l'embrasser, et qui le font descendre tout de suite sur le reste du corps, ou celles qui le mettent autour du cou, ne sont pas quitte de la *Mitsva*, et, en plus, prononcent à chaque fois une bénédiction vaine.

Si on retire le *talit* avec l'intention de le remettre dans la demi-heure qui suit (et d'après certains dans les 72 mn) on ne recommence pas la bénédiction en le remettant. Si le *talit* tombe à notre insu, même entièrement, on ne recommence pas non plus la bénédiction.

Une personne à qui on prête son *talit* pour monter à la *Thora*, ou pour *Bircat Cohanim*, ne dira pas de bénédiction ; si c'est dans le but de réaliser la *Mitsva du talit*, elle la prononcera. Il est bien dans ce cas qu'elle demande explicitement à son propriétaire de le lui faire acquérir momentanément. Si le *talit* appartient à la synagogue, on prononcera dans tous les cas la bénédiction. On évitera d'utiliser un *talit* sans l'autorisation de son propriétaire, sauf si on est certain que cela ne le dérange pas, ou que l'on risque de dépasser le temps et de ne plus pouvoir accomplir la *Mitsva*.

On ne dit la bénédiction sur le *talit* que le jour, depuis une heure environ avant le lever du soleil, et jusqu'à son coucher (voir calendrier). En cas de force majeure, on permet de le mettre avec bénédiction dès l'aube. Cependant, si on l'a mis avant l'aube, on ne répétera pas la bénédiction au lever du jour. Si on n'a pas pu mettre le *talit* dans la journée, on pourra le mettre après le coucher du soleil et jusqu'à la nuit, mais sans bénédiction. Si une personne a prié *Arvit* avant le coucher du soleil, sans avoir mis le *talit* dans la journée, quand elle le mettra, elle ne dira pas de bénédiction, même s'il fait encore jour.

Avant de prononcer la bénédiction, il est bien de dire :

Ceux qui ne comprennent pas l'hébreu le disent en Français :

**Je m'apprête à dire la bénédiction sur le talit Gadol, "cacher" selon les prescriptions de la Thora, comme l'Eternel notre D. nous l'a ordonné : "Et ils feront des franges aux coins de leurs habits" afin de nous souvenir de tous Ses commandements pour les faire, comme il est dit : "et vous les verrez et vous vous souviendrez de tous les commandements de D., et vous les réaliserez".**

**Je m'apprête à prononcer la bénédiction pour m'envelopper du talit, comme décrété par nos sages, bénie soit leur mémoire, et je pense également par cette bénédiction à me rendre quitte du petit talit (katan) que j'ai sur moi, afin de donner de l'agrément à notre Créateur et de faire Sa volonté. Veuillez considérer, Eternel notre D. et D. de nos Pères, que j'ai eu toutes les pensées appropriées à l'accomplissement de ce commandement.**

Debout, on saisit le *talit* de la main droite, et, le tenant déplié devant soi, on dit la bénédiction :

**Béni sois Tu Eternel notre Dieu, Roi de l'univers qui nous as sanctifiés et nous as ordonné de nous revêtir de *tsitsits*.**

Sur un *talit* nouvellement acquis, qu'on met pour la première fois, on dit :

La tête toujours couverte du *talit* on dit

**Combien est précieux ton bienfait, Eternel ; les êtres humains s'abritent à l'ombre de tes ailes. Ils se repaissent de la fertilité de ta Maison et tu les abreuves d'un torrent de délices. Car tu es la source de vie ; à ta lumière nous voyons clair. Attire ton bienfait vers ceux qui te connaissent et ta justice vers ceux qui ont le cœur droit.**

### **Les *Téfiline* *Rachi***

Le commandement des *Téfiline* est aussi très important, puisque qu'il est comparé à toute la *Torah* comme il est écrit "afin que la *Torah* de l'Eternel soit dans ta bouche" (Exode 13,9). Il faut donc prendre bien soin d'acquérir des *Téfiline* d'un *sofer* (scribe) compétent et pieux. Certaines personnes achètent des *Téfiline* à n'importe qui, parce qu'elles sont vendues à bon marché, mais qui sont impropres à l'usage. Tout homme pieux devra suivre ce raisonnement : si l'on s'applique à avoir des vêtements et des meubles convenables, à plus forte raison qu'il ne faut pas économiser et regarder à l'argent pour les objets de culte prescrits par Dieu, que Son Nom soit béni, mais chercher au contraire après le cachet et le beau même si leur prix est élevé. Il faut veiller à ce qu'elles soient, boîtes et lanières, bien entretenues et toujours noires. Si les *Téfiline* sont abîmées, même de façon partielle, ou si les coutures sont rompues, il faut demander à quelqu'un de compétent si elles sont propres à l'usage. Il faut être spécialement vigilant pour les boîtes qui vont sur la tête, car il est très courant qu'elles s'abîment à leurs coins jusqu'à devenir non cachet. De même il est très fréquent qu'à cause du vieillissement des *Téfiline*, un peu de la peau supérieure de la boîte pour la tête se détache et la rend non cachet. Il faut faire attention à tous ces détails. Quiconque veille à la prescription des *Téfiline* en se conduisant avec sainteté quand il les porte, en ne prononçant pas de paroles vaines ni de conversation profane, prolonge ses jours et est assuré d'avoir part au monde futur, car il est dit à leur propos "l'Eternel est sur eux, ils vivront et tous ceux en qui souffle mon esprit. Donne-moi la santé et fais-moi vivre" (Isaï.38,16). Pour cette raison, il ne faut pas couvrir complètement, avec le *Talit*, les *Téfiline* pour la tête.

La personne qui met des *Téfiline* non "*caché*", non seulement n'accomplit pas la *Mitsva*, mais, de plus, prononce chaque fois une bénédiction en vain. On n'hésitera donc pas à y mettre le prix pour obtenir la meilleure qualité. On achètera les *Téfiline* dont les parchemins ont été écrits selon la coutume séfarade car les *parachiot* doivent obligatoirement être disposées selon un ordre précis.

On est tenu dès la *Bar Mitsva* (majorité religieuse), de mettre les *Téfiline* tous les jours, pendant la prière du matin, sauf le *Chabbat*, les jours de fête, et de demi-fête. Le père doit les acheter à son fils 3 à 6 mois avant la *Bar Mitsva*, afin de l'habituer à les porter ; l'enfant les mettra tous les jours avec bénédiction.

On ne dit la bénédiction sur les *Téfiline* que le jour, depuis une heure environ avant le lever du soleil et jusqu'à son coucher (voir tableau horaire à la fin du livre). En cas de force majeure, on pourra les mettre avec bénédiction dès l'aube. Si on les a mis avant l'aube, on ne redit pas la bénédiction.

### **Comment mettre les *Téfiline* ?**

On met les *Téfiline* après s'être revêtu du *talit gadol*, même si on a sorti les *Téfiline* de leur sac avant le *talit*. Si quelqu'un n'ayant pas de *talit*, a mis les *Téfiline*, lorsqu'il mettra le *talit*, il lui suffira de déplacer les *Téfiline* de leur endroit, et de les remettre à leur place, après s'être revêtu du *talit*. On s'assoit pour mettre les *Téfiline* du bras, et on se lève pour ceux de la tête. On met les *Téfiline* du bras sur le biceps du bras gauche, à partir de la moitié du bras la plus proche du coude, en les inclinant vers le corps, pour que, lorsque le bras est dirigé vers le bas, les *Téfiline* se trouvent en face du cœur. Il est bien de mettre les *Téfiline* du bras en les recouvrant du *talit*. Avant de serrer le nœud, on dit la bénédiction *Léaniah*, en pensant à se rendre quitte du *Téfiline* de la tête ; on serre le nœud, et il est bien d'entourer le *youd* contre la boîte avec la lanière. Ensuite, on fait 7 tours entiers de lanière autour de l'avant-bras (le demi-tour du début et celui de la fin n'entrant pas dans le compte). Ensuite, on se lève, et on pose le *Téfiline* de la tête en prenant soin que le bord inférieur de la base de la boîte ne soit pas plus bas que l'endroit où commence la pousse des cheveux, et que le bord supérieur par où passe la lanière ne soit pas plus haut que la fontanelle. Il faut que la boîte soit centrée entre les deux yeux, et que le "*dalet du Téfiline*" se trouve, au milieu à l'arrière de la tête, au-dessus de la nuque à la fin de l'os crânien. Il est essentiel de poser les *Téfiline* à leur emplacement, car, sinon, on n'a pas accompli la *Mitsva*. On entoure ensuite 3 fois le majeur avec la lanière, le premier tour sur la deuxième phalange et les deux autres sur la phalange supérieure, la plus proche de la paume. Le reste de la lanière est enroulée autour de la paume. Il est bien de rentrer les extrémités des lanières du *Téfiline* de la tête sous la ceinture, l'extrémité gauche à un niveau plus élevé que la droite, de manière qu'elles ne pendent pas.



Dès la bénédiction prononcée, il est interdit de parler, même pour répondre au *kaddich* ou à la *kédoucha*, ou de s'interrompre même par un mouvement, un signe des yeux, ou un geste de la main. Si on a parlé de choses profanes, on devra prononcer une seconde bénédiction "*al mitsvat Téfiline*" avant de serrer les *Téfiline* de la tête. Cependant, si on s'est interrompu pour des choses en rapport avec les *Téfiline*, ou pour répondre au *kaddich* ou à la *kédoucha*, on ne dira pas la deuxième bénédiction. Il est bien de recouvrir les *Téfiline* de la tête avec le *talit gadol* pendant la prière. On n'éloignera pas son esprit des *Téfiline* tant qu'on les aura sur soi, sauf au moment de la *Amida* ou pendant l'étude de la *Thora*. Une personne gauchère, qui fait tous les travaux de la main gauche, les mettra sur la main droite ; celle qui fait tous les travaux de la main gauche mais écrit avec la main droite, ou l'inverse, ainsi que l'ambidextre, les mettra sur le bras gauche. Une personne qui est dans l'impossibilité de mettre les *Téfiline* de la main, mettra ceux de la tête en disant la bénédiction "*Al mitsvat Téfiline*".

Celui qui retire les *Téfiline* avec l'intention de les remettre dans la demi-heure qui suit (ou dans les 72 mn d'après certains) ne prononce pas de bénédiction en les remettant.

**On retire ainsi les Téfiline :** debout, on défait la lanière des doigts, et on enlève les *Téfiline* de la tête. On s'assoit, et on enlève ceux du bras. Il est bien d'enlever les *Téfiline* de la tête, ainsi que le *talit*, de la main gauche.

On peut se rendre quitte de la *mitsva* avec des *Téfiline* empruntés. Dans la mesure du possible, on évitera de le faire sans l'autorisation du propriétaire, sauf si on risque de dépasser le temps de la *mitsva*, ou si on est certain que cela ne dérange pas le propriétaire.

Même si les *Téfiline* sont neufs, on ne dit pas *Chéhé'héyanou*.

Avant de mettre les *Téfiline*, il est bien de dire :

**Ceux qui ne comprennent pas l'hébreu, le disent en français :**

**"Je m'apprête à mettre les Téfiline afin de me souvenir des miracles et prodiges que D. a faits pour nous en Egypte, et me rappeler qu'à Lui appartiennent la puissance et la domination dans les mondes supérieurs et inférieurs. Je m'apprête aussi à mettre ma néchama et mon cœur au service du Créateur, Béni soit Son Nom. J'ai l'intention, par cette seule bénédiction, de me rendre quitte des Téfiline de la main et de la tête ; Eternel, Notre D., soit avec nous. Fais prospérer l'œuvre de nos mains ; oui, l'œuvre de nos mains, fais-la prospère"**

Assis, avant de serrer à l'aide de la lanière, on dit :

**Béni sois-Tu, Eternel notre Dieu, Maître de l'univers Qui nous a sanctifié par Tes commandements et nous as ordonné de mettre les Téfiline**

En enroulant la lanière de la Téfila de la main, trois fois autour du doigt, on dit :

**Je te fiance à moi à jamais, je te fiance à moi par la justice et le droit, par la bonté et la miséricorde, je te fiance à moi par la fidélité et toi, tu connaîtras l'Eternel.**

Si l'on s'est interrompu par des paroles profanes après avoir dit la bénédiction de la Téfila du bras ou si on ne met que les Téfiline de la tête, on récitera la bénédiction suivante, avant de mettre celle de la tête :

**Béni sois-Tu, Eternel notre Dieu, Maître de l'univers qui nous as sanctifiés et nous as ordonné pour le commandement des Téfiline**

## *Chapitre 21*

### ***Les Téfiline Rabénou Tam***

La personne qui craint D. mettra après avoir terminé *Cha'harit* (la prière du matin) les *Téfiline "Rabénou Tam"*, qui diffèrent des *Téfiline Rachi* par l'ordre des sections de *Thora* écrites sur les parchemins en lisant une seconde fois le *Schéma*. A *Roch 'Hodesh* on essaiera de les mettre avant *ouva létsion* ou sinon avant la lecture de la *Thora*. A défaut, on les mettra le *Moussaph*. Certains pensent qu'il est préférable de les mettre tous les jours à "*ouva létsion*". D'autres pensent même qu'ils faut les mettre en même temps que les *Téfiline Rachi* en procédant de la manière suivante : on prend les 2 "boîtes" des *Téfiline* de la main, on met d'abord celle de *Rachi* sur le biceps, on dit la bénédiction, on la serre, puis on pose celle de *Rabénou Tam*, qu'on serre également sur le biceps. Les lanières doivent être mises l'une sur l'autre, celle de *Rachi* au-dessus recouvrant complètement celle de *Rabénou Tam* (qui sera plus étroite que celle de *Rachi*). De même pour la tête, on pose les *Téfiline* de *Rachi* avant ceux de *Rabénou Tam*. Il faut faire attention que les "boîtes" de la main ne soient pas posées sur la partie supérieure du bras (v. ch 20) et que leurs bases ne se chevauchent pas. De la même manière, on prendra soin que les boîtes de la tête ne se chevauchent pas, et que les deux nœuds soient bien posés au-dessus de la nuque. C'est pourquoi, si on risque de ne pas satisfaire toutes ces conditions, il est préférable de les mettre séparément.

Contrairement aux *Téfiline de Rachi*, il est permis de s'interrompre lorsqu'on met les *Téfiline de Rabénou Tam*, pour répondre au *kaddich*, à la *Quédoucha*, et aux "*Amen*" des bénédictions, mais pas pour "*Barou'h Hou ou Barou'h Chémo*".